



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1269 du 27 Mars 2007

Sommaire

PAGES

■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Le droit au logement	3 à 4
■ Compte rendu de la réunion du 16 mars 2007 entre la CGT et le ministère sur la feuille de route ministérielle 2007-2009	5 à 9
■ Compte rendu de la réunion du groupe de travail TSE du 15 mars	10 à 12
■ Déclaration CGT au CCAS du 27 février 2007	13
■ Tract FP-CGT sur les salaires et les services publics : 29 mars	14



AGENDA

26 au 30 Mars 2007 :
Congrès de l'UGICT-CGT

27 Mars 2007 :
Journée spécifique des services spécialisés
avec rassemblement devant le ministère
Boulevard St Germain à partir de 10h00

28 Mars 2007 :
Comité de suivi sur les travailleurs
handicapés

29 Mars 2007 :
Journée d'action sur les salaires

30 Mars 2007 :
CTPM

3 et 4 avril 2007 :
Journées d'études fédéral
sur les DIR à Montreuil :
Situation revendicative + l'outil CGT

5 avril 2007 :
Groupe d'échanges

5 avril 2007 :
UIT- FD Equipement- FD Transports
sur les conditions de travail sur autoroutes

10 avril 2007 :
Bureau de l'UIT

10 avril 2007 :
Secrétariat fédéral



Déclaration du 15 mars 2007
La CGT salue la mémoire de Lucie Aubrac
Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT

La CGT salue la mémoire de Lucie Aubrac et adresse à Raymond ses sentiments les plus fraternels.

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr



INFOS BREVES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 8 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement dans le corps des géomètres de l'Institut géographique national (femmes et hommes).

Arrêté du 16 février 2007 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration du ministère de l'équipement.

Arrêté du 23 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours pour le recrutement de contrôleurs des affaires maritimes, spécialités « navigation et sécurité » et « pêches, cultures marines et environnement ».

Décision du 19 février 2007 relative au concours pour l'admission des élèves pilotes de ligne au titre de l'année 2007.

Arrêté du 26 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal du ministère de l'équipement.

Arrêté du 27 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe (femmes et hommes).

Arrêté du 27 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe (femmes et hommes).

Arrêté du 26 février 2007 fixant l'organisation de la direction générale des routes.

Arrêté du 2 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un recrutement par voie d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des ingénieurs des ponts et chaussées ouverte aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat (femmes et hommes).

Arrêté du 6 mars 2007 fixant le nombre et la répartition des places offertes au titre de l'année 2007 pour le recrutement d'ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours et examen professionnel (femmes et hommes).

Arrêté du 6 mars 2007 fixant le nombre et la répartition des places offertes au titre de l'année 2007 pour le recrutement de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours (femmes et hommes).

Arrêté du 7 mars 2007 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2007 à l'examen professionnel pour l'accès dans le corps des assistants d'administration de l'aviation civile (femmes et hommes).

Arrêté du 7 mars 2007 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2007 aux concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (femmes et hommes).

Arrêté du 8 mars 2007 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2007 au concours interne pour le recrutement d'adjoint(e)s d'administration de l'aviation civile, spécialité administration générale.

Arrêté du 6 mars 2007 fixant le nombre et la répartition des places offertes au titre de l'année 2007 pour le recrutement d'ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne par concours et examen professionnel (femmes et hommes).

Arrêté du 8 mars 2007 fixant au titre de l'année 2007 le nombre de places offertes aux cinq concours pour le recrutement d'administrateurs des affaires maritimes (femmes et hommes).

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 30 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 12 mars 2002 autorisant certains agents non titulaires à durée indéterminée de droit public des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement à percevoir l'indemnité d'administration et de technicité.

Arrêté du 30 janvier 2007 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité en faveur de certains agents non titulaires à durée indéterminée des établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement.

Arrêté du 12 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours interne de recrutement d'adjoints administratifs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Arrêté du 12 février 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours externe de recrutement d'adjoints administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Le droit au logement

L'Équipement Magazine d'octobre 1994 titrait «**UN DOMICILE POUR LES SANS ABRI**». Hervé de Charrette, ministre du logement, à cette période, dans une intervention dans ce même magazine expliquait, je cite : «il faut construire plus et plus vite. Même si les médias s'intéressent davantage à la période hivernale, nous devons agir sur la durée».

PARTOUT, DDE ET PRÉFETS SONT EN PREMIÈRE LIGNE DANS CE COMBAT QUI RELÈVE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE.

Plus de douze ans après, le Président de la République, à l'occasion de ses vœux 2007 souhaite que le gouvernement vote une loi appelée "droit au logement opposable".

Entre-temps, ne serait-ce que pour la période 1994 à 2007, qu'ont fait les politiques, toutes tendances confondues, pour combattre ce fléau ?

DE BELLES ET GRANDES PROMESSES, DE GRANDES DÉCLARATIONS SANS LENDEMAIN.

Dans notre propre ministère combien d'agents sont sans logement, vivent dans des caravanes ? Beaucoup plus qu'on ne le pense.

Le droit au logement, un arsenal législatif et des résultats décevants.

Parmi les principaux textes :

1948

La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reprise dans le préambule de notre constitution reconnaît dans son article 25-I le droit au logement « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé son bien être et ceux de Sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires».

1990

Ce droit a été réaffirmé par la loi du 31 mai 1990 dite loi Besson visant à la mise en oeuvre du droit au logement, dont l'article 1er de cette loi indique « Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ».

1998

La loi de lutte contre les exclusions renforce les mesures de lutte contre les expulsions locatives, la réforme des attributions des logements locatifs, la mobilisation de la vacance des logements vacants, la lutte contre l'habitation indigne.

2000

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 confirme le droit à un logement décent.

2004-2005

Le volet logement du plan de cohésion sociale veut mobiliser les acteurs pour rattraper le retard en matière de logements locatifs sociaux et veut amplifier les actions de renouvellement urbains dans les quartiers sensibles. Ce plan porte sur la construction de 880 000 logements en 2004 à 120 000 en 2009.

2007 - Le droit au logement opposable ?

A la suite des actions spectaculaires engagées à la fin de l'année 2006 par « les enfants de Don Quichotte » et sur recommandation du Haut Comité pour le Logement des Personnes défavorisées, apparaît la notion de droit au logement opposable. Le gouvernement déposera au Parlement un projet de loi adopté par le conseil des ministres le 17 janvier 2007.

Le droit au logement opposable ouvre la possibilité à toute personne privée de logement de saisir les tribunaux à l'encontre des pouvoirs public. L'Etat deviendrait le garant du respect du droit au logement opposable et pourra déléguer ce droit aux collectivités locales (conseil général, communes par exemple). Ce système sera mis en place progressivement de 2008 à 2012.

Il faudra suivre l'évolution de ce texte au parlement.

Questions :

Les personnes en errance ou état d'extrême précarité auront-elles les moyens ou la force de porter leurs problèmes devant la justice ?

L'Etat et les collectivités pourront-elles disposer de logements en nombre suffisant pour répondre aux demandes et dans quel délai ?

Dans l'Oise, ce sont environ 15 000 demandes qui ne sont pas satisfaites, les listes d'attente sont longues et les constructions insuffisantes.

Au niveau régional la production de logements est tombée de 7 000 dans les années 1990 à 5 000 depuis le début des années 2000.

Bref, les problèmes de logements sont aussi cruciaux dans l'Oise que dans les autres départements.

Compte rendu de la réunion du 16 mars 2007 sur la « feuille de route ministérielle de modernisation » 2007- 2009

La fédération a été reçue le vendredi 16 mars par la direction du ministère sur le projet de feuille de route de modernisation.

Etaient présents :

Administration : Patrick GANDIL, Secrétaire général du ministère ; Hélène JACQUOT-GUIMBAL, Directrice générale du personnel et de l'administration (DGPA) ; Laurent PAILLARD, Mission de modernisation du Secrétariat général et Sandrine LEFEBVRE-GUILLAUD, Chef du département des relations sociales.

CGT : Jean Marie RECH (FD) ; Nicolas BAILLE (USSERE); Patricia CERISAY (AC); Patrick HALLINGER (UGFF) ; Didier HOREAU (SNPTAS) ; Gilles BROCHARD (SNPTAS) ; Didier LASSAUSAY (SNPTAS) ; André GODEC (SNPAM) ; Willy GARING (SNPTTE); Eric COLLIN (SNPTTE); Charles BREUIL (SNOPA) et Charly SANTA MARIA (SNAPB).

Jean-Marie RECH a fait, au nom de la CGT, une déclaration liminaire qui est annexée a ce compte rendu.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une nouvelle génération de documents stratégiques succédant aux schémas stratégiques de modernisation (SMR). La feuille de route est revue chaque année avec un horizon glissant de 3 ans.

Elle s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- la poursuite de la réorganisation des services
- «l'accompagnement du changement et la mobilisation de compétences »
- l'amélioration des processus internes et des outils

Ces axes se déclinent en fiches action avec des tableaux de bord.

Des documents stratégiques seront élaborés à chaque niveau de service :

- un « projet de service » au plan de la DDE
- un « document de coordination régionale » au plan régional
- un « document de stratégie locale » au plan de la DIR...

Des lourds enjeux pour les services de l'Équipement

Le secrétaire général a d'emblée affirmé que la feuille de route ne pouvait anticiper sur les choix politiques qui résulteront des prochaines échéances électorales. Le document sera donc revu au cours des prochains mois et proposé à un CTPM au cours du 2^e semestre 2007.

On continue comme cela ou on change ?

La feuille de route propose ni plus ni moins de continuer sur la voie des politiques ultra-libérales mises en œuvre. Un grand nombre d'agents s'interrogent aujourd'hui sur le devenir des missions et de leur propre emploi.

La question est d'autant plus lancinante que dans le même temps nos concitoyens expriment le besoin d'un rôle de l'Etat dans nos secteurs d'activité.

Ainsi sur le logement, de lourdes responsabilités incombent au ministère dans la mise en œuvre d'une politique nouvelle pour un vrai droit au logement et pour sortir de la crise actuelle.

Le Secrétaire général ne peut s'en sortir simplement en disant qu'on ne pouvait pas prévoir la crise de l'hiver 2006-2007...

Ainsi dans le domaine des routes et des transports, les données disponibles indiquent une explosion du trafic routier dans les 20 prochaines années alors que la question est celle de la lutte contre l'effet de serre qui devrait conduire à sortir du tout routier et à promouvoir d'autres modes de transports.

Le Secrétaire général prédit une montée en force des préoccupations environnementales dans la prochaine législature. Cependant, pour le cas par exemple des services navigation, la feuille de route se borne à énoncer l'objectif de gains de productivité de 2% par an !

Ainsi dans le domaine du réseau scientifique et technique, des collectivités territoriales demandent le maintien d'un tel réseau. Sur cet aspect, Patrick Gandil fait état de la note stratégique sur le RST signé le 15 février par le ministre Perben et renvoi sur les différents chantiers à ouvrir. Sur la mutualisation des services de Formation des CETE, il indique qu'une mission conjointe DGPA-DRAST va se rendre dans les prochains jours dans le Nord. La décision sera prise après cette enquête.

La feuille de route ministérielle de modernisation doit contenir une autre ambition pour le service public et le personnel

La CGT fait part de ses exigences pour un véritable projet de service public pour l'Equipement avec un document accessible à tous, lisible également en externe. Celui-ci doit traiter de toutes les questions auxquelles nous sommes confrontés, y compris les questions européennes.

Les questions touchant au personnel doivent inclure la parité et le traitement du handicap. La CGT demande le maintien d'un cadre de gestion unifié pour les personnels car on ne peut pas gérer sous prétexte de LOLF, le service public comme une entreprise. Mme Jacquot-Guimbal déclare que l'Equipement a tenu à garder jusqu'à présent ce cadre de cohérence dans la gestion du personnel.

La feuille de route doit également répondre à la question de savoir comment on pense le territoire de demain avec une approche globale de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

La concertation doit être érigée en principe

Le Secrétaire général donne son accord sur le principe d'une concertation à tous les niveaux pour élaborer les documents stratégiques.

Cela suppose aussi de nouveaux lieux de concertation.

Ainsi avec le renforcement du niveau régional, la mise en place d'une instance nouvelle est nécessaire pour débattre des questions liées à la mise en œuvre de la LOLF (BOP) et à l'élaboration du document de coordination régionale.

Mme Jacquot-Guimbal considère urgent la mise en place d'un CTP régional pour structurer la concertation. « Il faut un cadre pour pouvoir parler ». Le nouveau décret sur les CTP devrait permettre sa mise en place.

Des services de proximité à préserver

La CGT se prononce pour le maintien de services de l'Équipement identifiés dans les territoires. Le Secrétaire général du ministère fait part de sa préférence pour un service technique interministériel unique en gardant en son sein la gestion du personnel. En faisant référence à l'expérimentation du Lot, le service environnement de la préfecture pourrait rejoindre ce service.

Suite à une intervention de la CGT sur le parc, Patrick Gandil se prononce pour le maintien à un niveau suffisant des effectifs sans s'engager davantage. Il propose également la mise en place d'une commission de concertation (SG-DGPA-DGR-OS) pour assurer le suivi au cas par cas des Parcs.

Dans notre secteur comme dans d'autres, le service public a pour mission d'assurer les droits fondamentaux du citoyen (pouvoir se loger, se déplacer, disposer d'un cadre de vie de qualité...).

Dans cette période électorale particulière que nous vivons, à chacun de peser et d'agir pour la défense et le développement du service public comme pour le devenir des emplois et de nos revendications qui y sont liés.

*
* *
*

Déclaration de Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la Fédération

La feuille de route ministérielle de modernisation est censée présenter une vision globale et synthétique des actions de modernisation du ministère. Celles-ci auraient pour objet de « rendre le meilleur service possible aux citoyens et aux bénéficiaires de nos politiques ». Le document rappelle par ailleurs l'intervention du ministre du 5 octobre 2005 qui énonce les « valeurs » sur lesquelles le ministère doit s'appuyer, dont le service public, le professionnalisme, l'innovation technologique, la territorialité et l'accessibilité, ainsi que l'exigence d'ouverture.

Ces énoncés sont loin de correspondre à la réalité. Les services du ministère de l'Équipement sont soumis à une politique ultra-libérale, qui vise à transférer au marché l'ensemble des activités de service public.

La politique dite de décentralisation se traduit par un désengagement de l'État dans ses responsabilités essentielles en matière de politique routière, de logement et d'urbanisme, et d'aménagement du territoire.

Pour ce qui reste à l'État, les services s'éloignent de l'utilisateur avec la suppression de services de proximité. Beaucoup d'agents s'interrogent sur le devenir du ministère dans ce contexte.

Nos concitoyens ont d'ailleurs la même perception. Ils rejettent majoritairement la politique de décentralisation et affichent leur attachement au service public avec le maintien d'un rôle de l'État.

Selon la feuille de route, le ministère devrait s'adapter aux contraintes du désendettement.

Mais l'endettement n'est pas lié à l'existence de services publics. D'ailleurs, la part des dépenses de l'État au regard du PIB n'a cessé de baisser ces dernières années. De la même manière, l'évolution des dépenses des budgets des 3 fonctions publiques montre une diminution de 3 à 4 % de leur part cumulée dans le PIB au cours des 25 dernières années.

Il faut plutôt rechercher dans la politique d'exonération dont bénéficient les grandes entreprises (65 milliards d'euros d'aides en 2005) et dans la politique de réduction d'impôts qui profitent principalement aux couches les plus aisées de la population.

Les politiques des dernières années ont conduit à une insuffisance d'entretien de nos infrastructures. Cela induira un coût beaucoup plus élevé dans l'avenir.

Le recours aux PPP ne ferait que rejeter le coût sur les générations futures, les grands groupes du BTP à la recherche de taux de rentabilité à deux chiffres s'enrichissant en outre au passage.

La CGT demande une remise à plat de la politique dite de décentralisation et de réforme de l'Etat engagée.

Cette demande de remise à plat vaut également en ce qui concerne l'avenir des services de l'Equipement :

- fusion DDE-DDA, ici et là des expérimentations plus ou moins hasardeuses comme celle du LOT ,
 - service technique interministériel unique départemental
 - et maintenant annonce d'un futur service du développement durable au contenu incertain ...
- Où va-t-on ?

Le service public de l'Equipement n'appartenant pas à la haute hiérarchie du ministère, ni non plus à son personnel, l'ouverture d'un débat public sur l'avenir de ses missions s'impose.

Nous pensons qu'il est nécessaire dans ce cadre, de remettre en cause les politiques d'abandons. Il faut reconquérir des missions de service public dans les domaines notamment du logement et de l'urbanisme, dans le domaine de la politique routière et des transports, du réseau scientifique et technique.

Ces éléments doivent être pris en compte dans ce qui doit être une nouvelle feuille de route pour le ministère.

D'autres conditions du dialogue social sont nécessaires.

En ce qui concerne la gestion des personnels, nous demandons, en premier lieu, la communication du schéma stratégique de gestion des ressources humaines du ministère, qui a été transmis depuis mars 2006 au ministère de la fonction publique. Ce document doit pouvoir être débattu avec les organisations syndicales.

La feuille de route annonce l'élaboration de documents d'orientations stratégiques dans tous les services appelés projet de service pour les DDE, document de coordination régionale pour les DRE, document de stratégie locale pour les DIR...

Nous demandons que l'ensemble de ces documents soit élaboré dans la transparence en associant les organisations syndicales.

En matière de Lolf, mon organisation syndicale a depuis le départ critiqué une construction qui s'inscrit dans une logique d'une gestion des missions publiques à partir d'un critère principalement financier. A la lettre, chaque mission de service public pourrait être revue chaque année à partir du premier euro. Le directeur de programme serait un quasi chef d'entreprise. Nous contestons cette vision qui assimilerait la fonction publique à un grand groupe privé.

La gestion des personnels doit être gérée en conservant une cohérence d'ensemble et l'unicité de traitement des agents. Nous demandons la mise en place d'une concertation approfondie sur l'ensemble des questions liées à la lolf notamment sur « le cadre unifié inter-programme ».

Il est prévu un dispositif d'évaluation des résultats des politiques publiques. Nous demandons qu'une commission d'évaluation soit constituée en associant les représentants des élus, des associations d'usagers et les organisations syndicales.

Sur le document lui-même :

De nombreux points nécessiteraient débat. Je ne ferai que pointer quelques questions.
Ainsi par exemple :

- en ce qui concerne les services navigation : il est scandaleux de noter l'objectif de gain de productivité de 2% par an alors qu'il faudrait au contraire une ambitieuse politique de reconquête, avec les engagements du protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.
- pour le domaine aérien : nous dénonçons la politique de privatisation tous azimut qu'il s'agisse d'ADP ou des aéroports décentralisés, qui ne peut que se traduire par des pertes de savoir faire et de domaines d'intervention pour les services.
- En matière de gestion des ressources humaines, le ministère opterait pour des recrutements sur « l'adhésion aux valeurs, les attitudes et les comportements des candidats ».Quelle est cette conception qui nous renvoie à d'autres époques sombres de notre histoire ? Nous demandons le retrait de formulation de ce type.

La fonction publique doit garder son attractivité pour les jeunes sortant de l'école. Cela suppose la revalorisation de la grille de rémunération de la fonction publique à tous les niveaux, une gestion dynamique des carrières prenant en compte les aspirations individuelles des salariés, un projet durable pour le ministère de l'équipement.

Si nous sommes ouverts à la mobilité inter-administration et inter-fonction publique, que veulent dire des postes réservés pour des fonctionnaires territoriaux ? Des agents du ministère seraient-ils interdits d'y postuler?

La « modernisation du dialogue social » doit signifier autre chose que s'en prendre aux droits syndicaux .

-L'administration électronique : oui à des voies de progrès. Cependant nous revendiquons le maintien d'un réseau de proximité aisément accessible aux usagers et notamment aux élus et associations. Par ailleurs, l'administration électronique doit s'appliquer aussi aux agents, tous devraient disposer d'une adresse électronique.

-La mutualisation des fonctions supports : nous demandons une évaluation des expérimentation en cours. La mutualisation doit permettre de conserver des outils à dimension humaine au sein du ministère.

Concernant les CETE, nous demandons un moratoire sur la mutualisation des services de Formation afin que soit mené par la DRAST et la DGPA l'étude d'impact sur les CETE. Cependant, nous sommes convaincus que les services de Formation doivent sortir du champ des mutualisations. En effet, la note d'orientation stratégique pour le RST qui a été signé par le ministre le 15 février dernier, pointe les enjeux de formation tant pour l'interne que l'externe. Il serait donc paradoxal, pour prendre un terme mesuré, de casser les équipes de formation des CETE alors que les missions de formation constituent un enjeu majeur pour le réseau scientifique et technique (RST).

La commande de l'Etat doit être maintenue pour assurer la continuité du service public mais aussi pour ne pas mettre l'équilibre des Parcs en péril et je passerai la parole à Charles Breuil pour le SNOA-CGT.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Compte rendu de la réunion du groupe « Métiers des TSE » du 15 mars 2007

Un chantier statutaire à l'horizon : voilà qui serait salubre !!!!

Le groupe « Métiers des TSE » s'est réuni jeudi 15 Mars 2007 en présence de M. CAZOTTES, de M. HARO, des membres de l'administration et des représentants du personnel pour la CGT : Didier Horeau ; Arnaud Rougé ; Fabienne Tatot et Sylvain Joblon.

Cette réunion avait pour objectifs :

- de présenter le rapport de M. HARO sur l' « *Evolution du corps des techniciens supérieurs de l'Équipement* »,
- de déterminer les suites à donner (plan d'actions)... soit la feuille de route....

1- Présentation du rapport

M. HARO a présenté son rapport en 2 parties :

- le constat
- les propositions

Sur le constat, l'ensemble des organisations syndicales a exprimé son accord plutôt positif.

⇒ Sur la partie « propositions », la CGT a fait part de ses premières remarques :

❶ **Sur l'amélioration des régimes indemnitaires** : toute amélioration, que la CGT réclame depuis l'évolution de notre statut vers celui de technicien supérieur doit traduire cette évolution et être en rapport avec l'élévation constante des qualifications et des responsabilités attribuées aux techniciens supérieurs. Nous rappelons que la CGT propose une revalorisation des coefficients portant celui du premier niveau de grade à 16 et celui des autres niveaux à 20. L'ensemble des primes doit également entrer dans le calcul des droits à retraite.

L'amélioration du régime indemnitaire ne peut se concevoir sans le réexamen de la grille indiciaire dont la smicardisation n'a cessée de s'amplifier.

② **Sur le recrutement et la formation professionnelle** : la valeur professionnelle des techniciens a été largement mise en avant. La qualification s'est élevée et le besoin de formation professionnelle tout au long de la carrière est démontré par l'évolution des missions confiées aux techniciens supérieurs. Toute réflexion sur une évolution des modes de recrutement doit prendre en compte les questions de promotion sociale. La CGT reste fortement attachée au réseau formation et en particulier sur l'existence de l'ENTE.

Sur un point plus précis du rapport, la CGT ne comprend pas la position consistant à rester éloigné du cadre européen LMD.

③ **Sur la mobilité et le déroulement de carrière** : la CGT maintient sa revendication d'un droit au déroulement de carrière tout au long de la vie professionnelle d'un agent. Un dispositif de parcours professionnalisé s'il doit exister, doit se dérouler de la façon suivante : le parcours professionnel ne doit pas être un parcours prescrit lié à des objectifs et nécessaire pour un déroulement de carrière. Construire un parcours professionnel doit être un choix libre de l'agent avec les formations adaptées aux métiers actuels et nouveaux des techniciens supérieurs. Le ministère doit s'engager à permettre à chaque agent d'accomplir son parcours professionnel. Les parcours professionnels peuvent être divers notamment inter corps (par exemple C en B, de B en A, différents corps de B), inter fonction publique (fonctions publiques état, territoriale et hospitalière), public - privé, privé - public. Les agents doivent avoir un déroulement de carrière prenant en compte ces parcours professionnels.

Dans ce cadre, si la proposition « de réduction voire de suppression des obligations de mobilité » peut répondre à certaines situations de travail, la CGT rappelle que le principe d'une mobilité choisie doit s'appliquer, au contraire de toute autre forme, y compris mobilité liée à un parcours professionnalisé...

Sur les niveaux de grade et la promotion dans les corps de catégorie A : Le rapport identifie clairement l'existence de seulement 2 niveaux de fonction alors que les propositions restent basées sur 3 niveaux de fonction avec la conservation supplémentaire du détachement dans l'emploi fonctionnel.

En conclusion, la CGT continuera à participer au(x) futur(s) dispositif(s) que la DGPA mettra en place afin de bâtir le plan d'actions issu de ce rapport et des études complémentaires restant à réaliser. La CGT rappelle que les techniciens supérieurs sont dans l'attente d'un renouveau de leur statut ; renouveau que nous souhaitons dans une échéance proche.

⇒ Les éléments de réponse :

M. HARO s'est inscrit dans un processus ne remettant pas en cause les décrets relatifs à la catégorie B. Aussi, les seules possibilités d'évolution indiciaire consistaient à conserver le détachement dans l'emploi fonctionnel et d'en améliorer les plafonds indiciaires. L'expression « Emploi fonctionnel » serait revue et la liste des postes éligibles serait revue.

Le régime indemnitaire peut quant à lui être modifié.

Sur le déplacement du pivot entre le 1er niveau de grade (TSE) et le 2^{ème} niveau de grade (TSP), M. HARO a indiqué que cela permettrait de lisser la carrière, d'assurer un meilleur passage entre ces 2 niveaux de grade (départ à la retraite plus important dans le grade de TSP au lieu de TSE), processus identique aux secrétaires administratifs. M. HARO a également soulevé l'idée d'un principalat au sommet du 2^{ème} grade mais il s'agit d'une proposition de 2nd ordre.

M. HARO a jugé prématuré le passage du diplôme en sortie d'ENTE de BAC + 2 à BAC +3. L'administration n'en a pas besoin et ce diplôme ne serait en rien bénéfique aux TSE.

Concernant l'optimisation des modalités de promotion à ITPE, il faut attendre la stabilisation des corps suite à la décentralisation. Concernant l'éventualité d'un concours exceptionnel à ITPE, M. HARO n'a pas souhaité faire des propositions relatives à des mesures exceptionnelles.

Un recrutement sur titre sera également introduit et adapté aux besoins si le ministère dispose d'une GPEC qui fonctionne

Sur les outils :

- Une charte de gestion
- L'engagement d'une réflexion liée au devenir et à l'évolution de l'ENTE
- Une rénovation des modalités de gestion en utilisant tous les outils de la GPEEC
- Un changement dans le cadre de la gestion de la mobilité : par les compétences
- Une régionalisation d'examen des modalités de promotion
- Une valorisation des comités de domaine
- Une réflexion à engager concernant la fusion des corps des TSE et de contrôleurs.

⇒ **Ce compte-rendu ne se veut pas exhaustif. Nous vous invitons à réagir sur le contenu du rapport de M.HARO auprès des vos représentants.**

2- Feuille de route

M. CAZOTTES a précisé en préambule que le rapport de M. HARO était de grande qualité. Les propositions qu'il contient constituent une base de discussions. La DGPA est prête à ouvrir et examiner les différents thèmes du rapport et souhaitait se diriger vers une évolution statutaire.

Cette position de la DGPA est également le résultat d'une annonce de la **fonction publique** lors de la conférence annuelle des ressources humaines précisant qu'un **chantier catégoriel B était ouvert**. La fonction publique souhaite refondre les grilles indiciaires.

La DGPA souhaite 4 réunions sur 4 grandes thématiques :

- Le déroulement de carrière
- Le recrutement
- La formation
- Les règles de gestion

La réunion relative au 1^{er} thème aura lieu le 16 MAI 2007.

La DGPA a également annoncé une enquête relative à l'emploi fonctionnel.

Les annonces de la DGPA permettent d'espérer mais il est nécessaire de se mobiliser et d'apporter vos remarques relatives au contenu du rapport de M. HARO notamment sur le déroulement de carrière, thème de la prochaine réunion.

C'est le moment de réagir puisqu'on nous en donne l'occasion, il serait dommage de manquer ce rendez-vous.

Déclaration CGT au CCAS du 27 février 2007

C'est le premier CCAS de l'année, la CGT tient à vous réaffirmer ses positions. La situation des personnels sur le plan social et moral se dégrade suite à la mise en place des réorganisations de notre ministère (transfert des personnels, mutations par nécessité de service, transformation du ministère...).

Nous dénonçons l'abandon par la hiérarchie des personnels qui se retrouvent désorganisés, avec des directions non affirmées et des perspectives professionnelles incertaines.

Sur un plan général la question des salaires reste posée, le gouvernement a répondu aux revendications salariales des fonctionnaires par un argumentaire mensonger opposant emplois et salaires.

La baisse accélérée des E. T. P. va conduire à une dégradation des conditions de travail et à un abandon de nos missions de service public.

La CGT exige une action sociale renforcée, de proximité, permettant de répondre aux besoins exprimés par le personnel.

Concernant le logement, ce n'est pas le projet sur le plan de communication présenté à la dernière réunion de la commission qui va satisfaire les agents. Nous contestons la remise en cause du travail collectif effectué par la commission et le bureau DS 2, qui nous le rappelons répondait à une commande du Ministre Gilles de Robien. La nouvelle note proposée est réduite à une stricte application du protocole Jacob ce qui ne correspondait pas à nos travaux.

En matière de restauration, nous demandons la mise en place de tickets restaurants pour les agents qui ne bénéficient pas de restauration collective (R. I. A. ou R. A.) sans la remise en cause de celle-ci. L'équipement en matériel de cantine des centres d'exploitation doit être maintenu.

Sur le budget la présentation fallacieuse ne peut faire qu'illusion. C'est bien une baisse programmée et importante des crédits d'action sociale. Où sont passés les 3,8 millions d'euros alloués à la MUET? Que deviennent les 500 000 euros de prestation garde d'enfants transformés en CESU dont on connaît les grandes difficultés de mise en oeuvre (refus par certaines collectivités et opérateurs).

A ce propos, la CGT rappelle sa revendication du doublement des crédits d'action sociale.

Sur les DIR nous déplorons le manque de lisibilité sur le droit des agents au bénéfice de l'action sociale collective et les personnels ne savent plus à qui s'adresser.

La CGT ne tolérera aucune attaque sur les principes fondamentaux de l'arrêté de 1985 et de la circulaire de 2000 créant et organisant l'action sociale du ministère.

Dans ce contexte de mal vivre et d'inquiétude des agents sur leur avenir, ce n'est pas une action sociale au rabais que les personnels attendent mais au contraire une action sociale forte qui réponde vraiment aux demandes de tous les agents actifs et retraités.



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Pas de trêve dans la mobilisation !

A l'évidence, le gouvernement joue la montre.

En effet, en dépit de nombreuses mobilisations –avec, en particulier, la puissante journée d'action du 8 février-, le Premier Ministre estime, dans son courrier du 1^{er} mars, que les réponses aux légitimes revendications des personnels ont soit déjà été apportées, soit sont de la responsabilité des futures autorités issues des prochains scrutins.

Il ne faut surtout pas compter sur la CGT pour partager le moins du monde une telle appréciation.

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, d'emploi public, de conditions de travail et de missions de service public, les mesures indispensables et positives se font attendre, tandis que les politiques régressives sont toujours mises en œuvre, allant à l'encontre d'un nécessaire et indispensable service public de qualité pour l'ensemble des citoyens.

L'intervention des salariés est plus que jamais à l'ordre du jour.

Face à cela, il ne saurait y avoir d'avancées significatives sans la poursuite et le développement du rapport de forces.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'appel unitaire à la mobilisation du 8 mars, qu'elle a largement contribué à faire adopter, la CGT soutient activement toutes les actions en cours ou annoncées. Elle milite pour leur extension et leur renforcement.

C'est en ce sens que notre organisation appelle à faire du

Jeudi 29 mars

**Un temps fort de convergence des luttes, avec grève,
manifestations, rassemblements...**

Tous ensemble, continuons d'exiger :

- ↻ Un salaire minimum à 1.500 euros tout de suite ;
- ↻ Le rattrapage de nos pertes de pouvoir d'achat ;
- ↻ La réindexation des pensions sur les salaires ;
- ↻ Le déblocage des carrières et des promotions ;
- ↻ L'arrêt des suppressions d'emploi et des créations partout où c'est nécessaire ;
- ↻ Un plan massif de titularisation ;
- ↻ L'amélioration immédiate des conditions de travail ;
- ↻ La défense des missions ;
- ↻ Le maintien et le développement des services publics.

Parce que ces légitimes exigences ont besoin de réponses immédiates

L'heure est à la mobilisation !

Montreuil, le 16 mars 2007